

La jurisprudence du culte, en images

Simplification et enseignement des règles de l'islam

La purification | La prière | Le jeûne | L'aumône légiférée (Zakât) | Le pèlerinage



Dr . Abdullah Bahmmam

Equipe de traduction (Hors CD):

Abou Souleyman Al-Faransy
Bouchaib Msouhli

l'emprisonnement

6 La retraite spirituelle

Le sens linguistique de la retraite spirituelle

Se confiner à une chose et patienter dessus

Le sens dans la charia de la retraite spirituelle

Se retirer dans la mosquée afin d'adorer Allah, Exalté Soit-Il.

La retraite spirituelle dans la charia

La retraite spirituelle est un acte parmi les actes méritoires, et les actes d'obéissance nobles.

En effet, selon aicha, qu'Allah soit satisfait d'elle: «Le Prophète, Paix et salutation d'Allah sur lui ne sortait pas de la mosquée durant les dix derniers jours de Ramadan, et il ne délaissa pas cette pratique jusqu'à sa mort»(Rapporté par Al Boukhari).

La retraite spirituelle nous a été légiférée ainsi qu'à ceux qui nous ont précédés. Allah, Exalté Soit-Il:

{Et Nous confiâmes à Abraham et à Ismaël ceci: "Purifiez Ma Maison pour ceux qui tournent autour, y font retraite pieuse, s'y inclinent et s'y prosternent.} [Al Baqara 125]

Le statut de la retraite spirituelle

La retraite spirituelle est un acte méritoire en tout temps, mais le meilleur moment pour l'accomplir reste les dix derniers jours du mois de Ramadan, car le Messager, Paix et salutation d'Allah sur lui n'a jamais délaissé cela durant les dix derniers jours du mois de Ramadan.

Le contenu

Les conditions de la retraite spirituelle

1. L'intention

Celui qui veut accomplir la retraite spirituelle, doit avoir l'intention de ne pas sortir de la mosquée, pour se rapprocher d'Allah, Exalté Soit-Il. Le Prophète, Paix et salut sur lui a dit: «Les actes ne valent que par leurs intentions» (Authentifié par Al Boukhari et Mouslim.).

2. Il faut que la mosquée dans laquelle on se retire soit une mosquée où est accomplit la prière en groupe.

Il faut que la mosquée soit une Mosquée où est accomplie la prière du vendredi, et dans laquelle la plupart des gens de la ville se réunissent sans qu'elle ne soit spécifique à un groupe de gens d'une région précise.



Une grande mosquée

3. La purification de l'état d'impureté majeure

La retraite spirituelle de celui qui est en état d'impureté majeure n'est pas valide. Ceci est également vrai pour la femme ayant ses menstrues et celle qui vient d'accoucher, car il ne leur est pas permis de fréquenter les mosquées.



Le jeûne n'est pas une condition pour la retraite spirituelle

Le jeûne n'est pas considéré comme étant une condition pour la retraite spirituelle. Et ce de part ce qui a été rapporté par Ibn 'Omar, lorsque 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, a demandé au Prophète, Paix et salutation d'Allah sur lui à propos du fait qu'il avait promis de faire une retraite d'une nuit à la mosquée sacrée durant l'ère pré-islamique. Il lui a alors dit, Paix et salutation d'Allah sur lui: «Honore ton serment» (Rapporté par Al Boukhari).

Or, si le jeûne était une condition de validité de la retraite spirituelle, sa retraite n'aurait pas été valide, car il n'y a pas de jeûne la nuit.

Il a été confirmé, par ailleurs, que le Messager d'Allah, Paix et salutation d'Allah sur lui s'est retiré les dix premiers jours de Chawwal, qui contiennent le jour de l'Aid, durant lequel il est interdit de jeûner.

De même, du fait que le jeûne et la retraite soient deux adorations distinctes, l'une ne peut être une condition de l'autre.

Le temps de la retraite spirituelle

La retraite spirituelle est valable à tout moment et pour une durée indéterminée. Néanmoins, le mieux est de ne pas se retirer moins d'une journée et d'une nuit complètes, car il n'a pas été rapporté que le Prophète, Paix et salutation d'Allah sur lui, ou ses compagnons aient pratiqué cela.

La retraite spirituelle durant les dix derniers jours du mois de Ramadan

Ceci est le meilleur moment pour accomplir la retraite spirituelle. Selon Aicha, qu'Allah soit satisfait d'elle, le Prophète, Paix et salutation d'Allah sur lui, se retirait durant les dix derniers jours, et cela jusqu'à sa mort.

Celui qui a l'intention de se retirer les dix derniers jours de Ramadan doit commencer à le faire à partir de la prière du Fajr du vingt et unième jour.

Selon Aicha, qu'Allah soit satisfait d'elle: «Le Messager d'Allah, Paix et salutation d'Allah sur lui se retirait durant tous le mois de Ramadan, et lorsqu'il avait prié le Fajr, il retournait à l'endroit où il avait fait sa retraite spirituelle»(Rapporté par Al Boukhari).





La retraite spirituelle se termine le dernier jour du mois de Ramadan au coucher du soleil, de préférence au matin du jour de l'Aid. Et ceci a été rapporté de manière sûre de beaucoup de pieux prédécesseurs.

La sagesse de la retraite spirituelle

La sagesse de la retraite spirituelle réside dans le fait de rompre avec la vie d'ici-bas et les gens, afin de se consacrer exclusivement à l'adoration. Il convient donc à celui qui se retire de dévouer son cœur à l'adoration.

Ce qui est permis à celui qui accomplit la retraite spirituelle

1. La sortie de la mosquée ne doit se faire que par nécessitée, comme pour manger ou boire et ce, au cas où l'on ne disposerait pas d'une personne pouvant nous apporter cela à la mosquée. L'on peut également sortir de celle-ci afin d'accomplir ses besoins naturels.

En effet, selon Aicha, qu'Allah soit satisfait d'elle: «Le Prophète, Paix et salutation d'Allah sur lui approchait sa tête de moi, pour que je la lui lave, et il n'entrait à la maison que pour un besoin naturel»(Rapporté par Mouslim).

2. Le lavage de la tête et peigner ses cheveux, comme cela est indiqué dans le hadith précédent.

3. S'entretenir avec les gens, si cela présente un grand intérêt, ou afin de prendre de leurs nouvelles. Toutefois, l'on veillera à ne pas en abuser, car cela est contraire au but de la retraite spirituelle.

4. La visite de ses proches et de sa famille, afin de leur faire ses adieux.

En effet, selon Safiyyah Bint Houyay – qu'Allah soit satisfait d'elle –:

«Le Prophète, Paix et salutation d'Allah sur lui était en retraite spirituelle. Je suis venue lui rendre visite de nuit et j'ai discuté avec lui. Ensuite, je me suis levé pour retourner chez-moi, et le Prophète, Paix et salutation d'Allah sur lui, est sorti avec moi pour m'accompagner»(Authentifié par Al Boukhari et Mouslim.).

Les actes invalidant la retraite spirituelle

1. Sortir de la mosquée sans que cela ne soit nécessaire – même pour une courte durée -. Selon aicha, qu'Allah soit satisfait d'elle: «Et il ne rentrait à la maison que pour un besoin naturel» (Rapporté par Mouslim).

Cela est dû au fait que sortir de la mosquée fait perdre les récompenses de la retraite et qu'y rester en est l'un des piliers.

2. Le rapport sexuel – même de nuit – dû au verset:

{Mais ne cohabitez pas avec elles pendant que vous êtes en retraite rituelle dans les mosquées.} [Al Baqara 187]

Ainsi, il est interdit de faire en sorte d'éjaculer, par le biais de la masturbation ou bien en ayant un contact avec les femmes en dehors du vagin.

3. Prendre la décision de mettre un terme à la retraite spirituelle.

Si le musulman a l'intention de se retirer quelques jours, puis sort avant de finir, alors il pourra rattraper ces jours manqués.

Selon Aicha, qu'Allah soit satisfait d'elle: «Le Messager d'Allah, Paix et salutation d'Allah sur lui, lorsqu'il voulait se retirer, faisait la prière du Fajr et prenait place dans la mosquée. Une fois, il avait même ordonné que sa tente soit dressée pour sa retraite durant les dix derniers jours du mois de Ramadan -.

Zaynab avait ordonné à ce que sa tente soit dressée elle aussi, et les autres femmes du Prophète, Paix et salutation d'Allah sur lui, firent de même. Et quand le Prophète, Paix et salutation d'Allah sur lui eut fini de faire la prière du Fajr, il regarda et vu alors les tentes, puis dit: « Croyez vous qu'elles font cela par piété? » Et il a ordonné à ce que soit défaite sa tente, et ce fut fait. Et il a délaissé la retraite spirituelle durant le mois du Ramadan et il l'a reporta durant les dix premiers jours de Chawwal. Dans une autre version: «les dix derniers jours de Chawwal» (Authentifié par Al Boukhari et Mouslim.).

Celui qui accomplit la retraite spirituelle ne doit pas rendre visite au malade, ni être présent à ses funérailles, mais doit se consacrer exclusivement à l'adoration d'Allah dans son lieu de retraite.

